



DATE DE PUBLICATION : 22 novembre 2017

François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur,

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L 142-8 et L 612-5,

DECIDE

Article 1er : M. Denis BEAU, second sous-gouverneur, est désigné comme représentant du gouverneur de la Banque de France pour la séance du 1^{er} décembre 2017 du collège plénier de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Registre de publication officiel de la Banque de France.

Fait à Paris, le 15 novembre 2017

François VILLEROY DE GALHAU